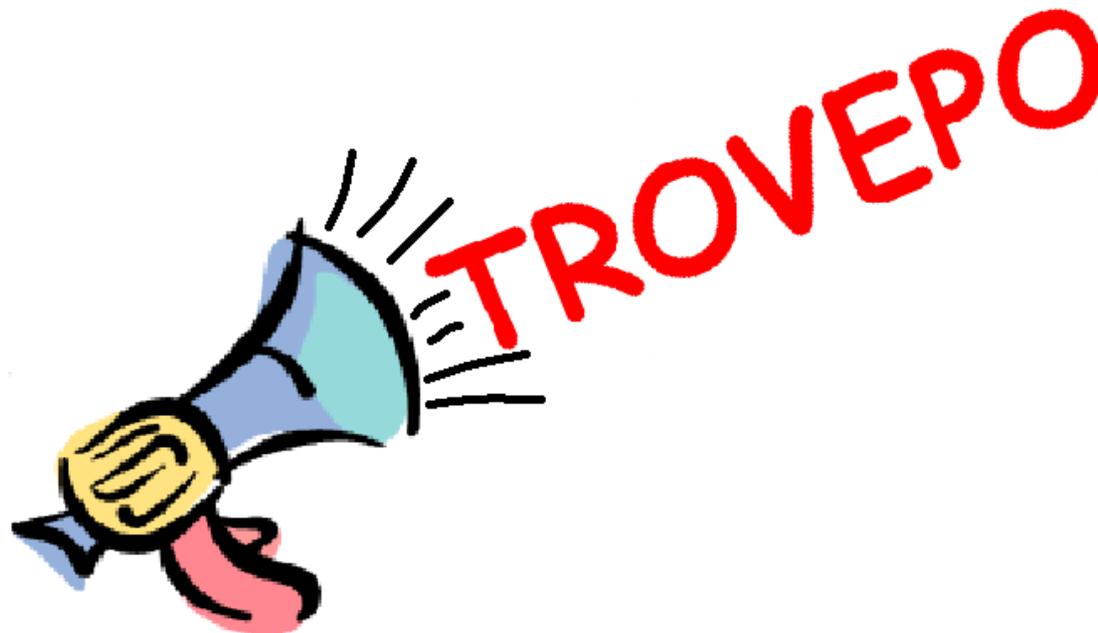


Cahier de revendications

de la Table ronde des OVEP de l'Outaouais



Document adopté à l'assemblée régulière
de la TROVEPO le vendredi 4 décembre 2009
Révisé : 19 mars 2010
Révisé : septembre 2015
Révisé : mai 2019

Table des matières

- Présentation de la TROVEPO ----- 3
- «Revendiquer» – une définition simple ----- 4
- Comment revendiquer ----- 5
- Formes de revendications ----- 6
- Groupes membres de la TROVEPO et défense collective des droits ----- 7
- Exemples de revendications qui ont portées fruit ----- 8
- Comment ce cahier s’est construit ----- 11
- Le Cahier de revendications de la TROVEPO ----- 12



Nos revendications... ----- 13

- 🔊 ...relatives au droit à un niveau de vie suffisant ----- 14
- 🔊 ...relatives au droit au logement et à une alimentation suffisante ----- 15
- 🔊 ...relatives au travail, au droit à la sécurité sociale et à la protection de la famille ----- 16
- 🔊 ... relatives au droit à la santé, à l’éducation, à la culture et à un environnement sain - 19
- 🔊 ...passées, mais pas oubliées ----- 20

Présentation de la TROVEPO

La Table ronde des organismes volontaires en éducation populaire de l'Outaouais (TROVEPO) est composée de 20 groupes de base intervenant dans plusieurs champs d'intervention : alphabétisation populaire, défense collective des droits des locataires, des personnes assistées sociales, des consommateurs, des jeunes travailleurs-euses, des personnes sourdes, des personnes malvoyantes et des aînés, femmes ainsi que des maisons de quartier. C'est donc en quelque sorte un regroupement régional d'organismes communautaires autonomes. La TROVEPO est membre du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) qui compte 333 groupes au sein de 11 regroupements régionaux.

Les membres de la TROVEPO ont en commun leur philosophie d'action : l'éducation populaire autonome. L'éducation populaire autonome (ÉPA) se définit comme *« l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent à une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. »*

Dans notre travail quotidien, nous visons à :

- Transformer la société, en agissant sur les causes des problèmes sociaux plutôt que sur leurs effets;
- Adopter des démarches d'apprentissage qui mènent à des actions collectives;
- Rejoindre des populations qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail;
- Favoriser la prise en charge du groupe et des démarches d'apprentissage par la population.

Les membres de la TROVEPO adhèrent également à la définition de « luttes sociales », telle qu'adoptée en 2000 lors du congrès d'orientation du MÉPACQ et qui représente *« l'ensemble des actions soutenues et énergiques permettant de s'organiser collectivement pour résister aux injustices sociales et transformer la société dans une perspective de justice sociale, notamment en identifiant les injustices, en les dénonçant, en les combattant et en proposant des alternatives »*.

Depuis sa mise sur pied en au début des années 1970, la TROVEPO, de par l'implication active de ses membres, a participé à toutes les luttes nationales et régionales. Elle a été au cœur des actions de la Coalition populaire de solidarité régionale dans les années 80-90 et a coordonné le Réseau vigilance Outaouais (2004-2016).

Toujours, dans le champ des luttes sociales, la TROVEPO supporte au fil des ans, et dans la mesure de ses moyens, les luttes portées par ses groupes membres. Il a participé à plusieurs luttes pour la défense des programmes sociaux, entre autres lors des réformes de l'aide sociale de 89, 98 et 2007 et de l'assurance-emploi de 94 et 2012.

Depuis les quinze (15) dernières années, la TROVEPO et ses membres tentent de mieux comprendre et d'intervenir sur les causes de la mondialisation néolibérale. D'ailleurs la campagne «Ceci n'est pas une tomate» (2003-2004) visait justement à rendre concret l'impact de la mondialisation du néolibéralisme sur les militantEs de l'Outaouais.

«Revendiquer» – une définition simple

Une fois par année, la TROVEPO tient une journée spéciale qui permet aux membres du regroupement de réfléchir sur leurs pratiques. En 2009, la journée portait sur nos pratiques de revendications.

En plénière, afin de lancer les travaux de la journée, les membres présents ont réfléchi sur le sens du mot «revendiquer».

Les éléments suivants ont ressorti de cet échange :

- réclamer son bien
- réclamer ce que l'on considère comme un dû (améliorations sociales, augmentation de notre niveau de vie...)
- Demander, exiger, réclamer...

Une petite visite à notre ami Larousse a confirmé la sagesse populaire. Le Larousse nous informe que l'origine du mot remonte à l'année 1437 et que son sens premier est de : « réclamer une chose qui nous appartient, qui nous revient légitimement et dont nous sommes privés »

🔊 Comment revendiquer

«... et si revendiquer était plus que manifester avec des pancartes et peindre le bureau du député... »



Si revendiquer veut dire «réclamer, exiger, demander», il va de soi que plusieurs stratégies peuvent être mises en application. Selon l'urgence de la demande, selon le rapport de force en présence ou encore le moment où on est dans une campagne, la stratégie de revendication peut varier.

Certains politicien-es et médias aiment ridiculiser ou «caricaturer» des groupes populaires qui portent sur la place publique leurs demandes pour une amélioration sociale. C'est ainsi qu'un homme politique régional a dénigré, dans leur dos, une délégation des groupes de défense collective des droits comme étant composée de personnes qui ne voulaient que «peindre son bureau» et «faire du grabuge».

À l'opposé de la perception méprisante du ministre cité plus haut, la possibilité de revendiquer fait partie des droits démocratiques les plus importants dans la société québécoise. C'est par les demandes pour des améliorations sociales, lancées sur la place publique par les mouvements sociaux au fil du temps, que le Québec moderne s'est bâti.





📢 Formes de revendications

Revendiquer prend des formes qui ne sont limitées que par l'imagination des revendicateurs-trices!



Manifester...Marcher... Tenir un kiosque d'information Activités de visibilité, actions d'éclat... Pétitions ... Lettres aux députés, aux maires, aux hauts fonctionnaires... Conférences de presse... Communiqués... Participer à des émissions de lignes ouvertes... Visiter les députés ...



Dans l'Outaouais, nous avons déjà :

- Fermé le Casino du Lac Leamy pendant 4 heures pour protester contre le projet de réingénierie
- Danser à l'intersection du boulevard de la Carrière et du Casino pour demander une amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté
- Expulsé le Père Noël Charest du Gite-Ami parce que les personnes pauvres sont tannés de la charité – ils veulent que leurs droits soient respectés
- Squatter des bâtiments désaffectés
- Revêtu des déguisements de policier-ères (pour se moquer des policier-ères déguiséEs en manifestantEs) pour demander une enquête publique sur les tactiques policières à Montebello
- Exigé la destruction des photos des manifestant.es, prises illégalement pas le Service de police de la Ville de Gatineau
- Fermé nos groupes à deux occasions contre les politiques d'austérité



Groupes membres de la TROVEPO et défense collective des droits

Même si certains membres de la TROVEPO sont reconnus spécifiquement comme étant «de la défense collective des droits», le milieu communautaire s'entend pour dire que tous les groupes sont appelés à en faire à un certain degré, de par leur engagement à améliorer leur milieu de vie et la société en général. Cependant, depuis 2004 le gouvernement a balisé ce qu'il considère comme un groupe en « défense collective des droits ». Nous rappelons ici les quatre grandes caractéristiques de cette définition.

Caractéristiques de la définition	Relation de la caractéristique avec l'acte de revendiquer
1. Action politique non-partisane	Une revendication vise une amélioration des conditions de vie ou de travail des personnes ou des groupes de personnes. Elle est forcément une action qui se déroule dans l'espace public et est donc politique.
2. Éducation populaire	Les groupes ou personnes qui portent une revendication doivent croire au bien fondé de celle-ci. Pour ne pas tomber dans la démagogie (où c'est un leader qui dit au groupe quoi faire), une revendication doit être portée par des personnes qui la comprennent et qui sont capable de l'expliquer. Voici l'importance d'une démarche d'éducation populaire.
3. Mobilisation sociale	Une revendication n'est pas une demande personnelle. Elle est portée par un groupe de personnes qui croient au bien-fondé de la demande.
4. Représentation auprès des décideurs et décideuses	Si on veut qu'une revendication se réalise, il faut la porter auprès des personnes qui sont dans une position de pouvoir et qui peuvent agir...

Exemples de revendications qui ont portées fruit

Les Allumettières (Hull, 1919)

Les ouvrières ont œuvrées pendant près de 90 ans à la fabrication d'allumettes à Hull, notamment à la compagnie E. B. Eddy jusqu'en 1928. Ces femmes ont travaillées dans des conditions exécrales et nocives pour leur santé. En 1919 et en 1924, les allumettières ont déclenchées les premières grèves québécoises mettant en scène un syndicat de femmes. Elles ont gagnées ces batailles.

Droit de vote des femmes (Québec, 1940)

Vingt-quatre ans après la victoire des femmes au Manitoba, le Gouvernement du Québec a enfin accordé le vote aux Québécoises. Le Québec est la dernière province au Canada à avoir reconnu ce droit fondamental aux femmes. Ce droit a été gagné grâce au travail ardu entrepris (entre autres) par Marie Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean et le mouvement féministe de l'époque.

Assurance-chômage (1940, Canada)

Le gouvernement de W.L Mackenzie King a introduit la première loi sur l'assurance-chômage au Canada en pleine guerre. Celle-ci visait à protéger le pays des bouleversements sociaux tels celui créé notamment par la Grande Marche des chômeurs sur Ottawa en 1935. Notons les ressemblances entre 1935 et aujourd'hui : chômage important et de longue durée, indifférence ou négligence des États dans le domaine social, prolifération de soupes populaires et d'organismes de charité pour pallier aux carences gouvernementales, etc. Il y a cependant aussi de grandes différences, car durant les années 30, le chômage fut massif et brutal (près de 30 % de chômeurs-chômeuses de 1929 à 1931) sans qu'il y ait le moindre filet de sécurité sociale.

Pensions de vieillesse (Canada, 1927), Régime des rentes du Québec (Québec, 1965)

En 1927, la première *Loi des pensions de vieillesse* du Canada était adoptée. La pension maximale était fixée à 20 \$ par mois ou 240 \$ par année. Elle était offerte aux sujets britanniques âgés de 70 ans ou plus qui vivaient au Canada depuis 20 ans. Elle était réservée aux aînés dont le revenu, y compris les prestations de pension, était inférieur à 365 \$ par année. Les Indiens inscrits étaient exclus.¹ En 1965, le Québec a rapatrié ses pouvoirs dans ce domaine en créant le Régime des rentes du Québec. Celui-ci est un régime de pension universel, obligatoire, contributif, à avantages transférables, administré par l'État et financé par une caisse de capitalisation.

Coopératives d'habitation (Québec, années 1970), Régie du logement (Québec, 1972)

Pendant que les bulldozers démolissaient des maisons pour construire autoroutes urbaines et tours de béton, des groupes de citoyenNEs mécontentEs protestaient jusque dans les bureaux des maires et des développeurs. Parmi leurs revendications : de l'aide gouvernementale pour démarrer des coopératives d'habitations. On voulait acheter et rénover des vieilles bâtisses et en construire de nouvelles. Certaines luttes épiques ont ainsi contribué à sauver des dizaines d'immeubles et ont conduit à la création de plusieurs coopératives d'habitations. Hull faisait partie des villes québécoises où les coopératives sont apparues en premier.

Loi de l'aide sociale (Québec, 1969)

La Loi sur l'aide sociale définit la notion de famille, de «chef de famille» et d'enfant à charge, ce qui aura une incidence importante sur les femmes monoparentales. Cette loi établit le droit à l'assistance pour tout individu dans le besoin, quelle que soit la cause de sa situation. Cependant, les jeunes de moins de 30 ans qui sont aptes au travail reçoivent une allocation nettement inférieure à celle de leurs aînéEs

Assurance maladie (Québec, 1971)

En 1971, une bonne partie des soins de la santé sont assumés par l'État et payés par les impôts des citoyen-nes. Le nombre de visites chez le médecin augmente. Des gens qui ne se font pas soigner habituellement se précipitent chez le médecin pour « essayer » le nouveau système. Les médecins perdent le droit de facturer directement leurs patients.

¹ Source: http://www.civilisations.ca/cmce/exhibitions/hist/pensions/cpp-m1915_f.shtml, l'histoire des pensions de vieillesse du Canada, Musée des civilisations, 2002.

Santé et sécurité au travail (Québec, 1979)

La CSST a été créée en 1979 par la *loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), adoptée le 21 décembre 1979 par le gouvernement du premier ministre René Lévesque et parrainée par le ministre d'État au Développement social, Pierre Marois. Cet organisme a remplacé la Commission des accidents du travail du Québec (CAT) qui assumait des responsabilités similaires mais moins complètes avant 1979.

Aide juridique (Québec 1972)

Instauré en 1972, le programme d'aide juridique touche en particulier les personnes économiquement défavorisées. Il leur donne accès aux tribunaux, aux services professionnels d'un avocat ou d'un notaire et à l'information nécessaire concernant leurs droits.

Régie du logement du Québec (1980)

La Régie du logement du Québec a été créée suite à une dure lutte des locataires et de leurs associations, dont le FRAPRU. C'est un organisme du gouvernement du Québec qui régit les relations entre les propriétaires et les locataires. La Régie doit traiter les litiges entre propriétaires et locataires: elle agit à titre de tribunal administratif chargé de statuer sur les hausses de loyer, les conditions de location, le bruit, le chauffage, les réparations à effectuer, ainsi que la résiliation des baux. Elle base notamment ses décisions sur les dispositions de la *Loi sur la Régie du logement* et le *Code civil du Québec*.

De nombreuses autres luttes locales ont été gagnées en Outaouais dans les dernières années : l'abandon du projet de dépotoir à Danford Lake (2008), l'obtention de salles communautaires et de logements sociaux, la syndicalisation des employéEs du Wal-Mart de Hull (2008), etc. Néanmoins, on ne peut prétendre à une démarche de transformation sociale durable qu'en s'organisant sur une base permanente, multisectorielle et qui dépasse les frontières locales. Le regroupement qu'est la TROVEPO oriente ses actions en ce sens.

Comment ce cahier s'est construit

Au fil des années, des luttes et des revendications de nombreux mouvements sociaux ont contribué à tisser un filet de sécurité sociale. Ce filet se veut une protection de nos droits sociaux et économiques les plus fondamentaux, notamment ceux articulés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Souvent, les revendications des mouvements sociaux, et donc des groupes membres de la TROVEPO, visent à améliorer cette protection sociale ou éviter qu'il soit charcuté. Par exemple: un bon régime public d'assurance-maladie, l'éducation universelle et gratuite, l'accès au système judiciaire sans discriminations sur la base du revenu, recours contre les propriétaires abusifs-ives, aide financière aux personnes démunies, etc.

Ce cahier de revendications est en construction permanente. Adoptée pour la première fois à l'Assemblée générale régulière du 4 décembre 2009, il regroupe l'ensemble des positions politiques et des revendications qui font consensus chez les membres de la TROVEPO. À la base, il contenait lors de son adoption des revendications issues des membres de la TROVEPO et aussi du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, document de l'ONU qui confère des droits de base à tout être humain et qui fut entériné entre autre par le Canada et le Québec.

Toutefois, l'assemblée générale de la TROVEPO sera appelée à réviser ce cahier de revendications de façon permanente. En effet, ses groupes membres désireront au fil du temps y ajouter de nouvelles revendications, d'autres revendications devront être mise à jour ou modifiées alors que d'autres seront désuètes, mais conservées au cahier à des fins de mémoire historique.

En adoptant ce cahier de revendications et en étant membre de la TROVEPO, ces revendications deviennent aussi les vôtres!

Le Cahier de revendications de la TROVEPO

Les revendications qui font partie de notre Cahier de revendications ne représentent pas l'ensemble des revendications portées par les groupes membres du regroupement. Certains groupes portent des revendications concernant leurs besoins financiers; d'autres sur une multitude d'enjeux sectoriels. Tout en étant des demandes légitimes, nous avons choisi de limiter les revendications contenues dans ce cadre commun à celles qui portent sur un projet de société alternatif. Il est entendu que les revendications contenues dans ce cahier doivent viser une transformation sociale et être en accord avec les principes fondamentaux de la TROVEPO : viser une meilleure justice sociale, valoriser les droits de la personne et des collectivités (contenus entre autre dans le PIDESC) et promouvoir le respect de l'environnement. Ces demandes visent entre autres les champs sociaux et économiques; elles représentent les demandes des citoyenEs et des membres avec qui nous travaillons.

Ce cahier cherche donc à regrouper l'ensemble des revendications que les groupes membres de la TROVEPO souhaitent mettre de l'avant, dans une perspective de changement social. Il permettra à l'organisation d'avoir une orientation claire, ce qui la guidera dans l'élaboration de son Plan d'action annuel, balisera ses prises de position et éclairera le Conseil exécutif ainsi que le coordonateur dans ses prises de décisions au quotidien. De plus, ce cahier de revendication deviendra un outil de référence afin que quiconque puisse savoir quelles actions ont été posées par la TROVEPO et quels résultats ont découlés de ces actions revendicatrices. Il permettra aux citoyens de comprendre ce que fait la TROVEPO et dans quelle perspective.

Enfin, tous les groupes ne portent pas toutes les demandes avec le même degré d'intensité; cela est normal. Ceci dit, ce cahier est un outil facile à mettre à jour, qui, par un simple coup d'œil, donne une bonne idée de l'ampleur des demandes portées par les groupes communautaires dans l'Outaouais. Ce cahier est donc là pour rappeler qu'au-delà des domaines d'actions respectifs de chaque groupe membre de la TROVEPO (aide sociale, logement, maison de quartier, etc.), nous arriverons à remodeler le monde dans lequel nous vivons seulement en unissant nos luttes.

Il est également primordial de rappeler que peu importe les revendications, celle-ci s'inscrivent dans une volonté explicite d'abolir toute forme de préjugés et de discrimination collective ou individuelle basée sur le sexe, les origines, un handicap, la couleur de peau, la langue, la religion, la situation financière, l'orientation sexuelle, l'âgisme, etc.

Nos revendications

Mise à jour: 17 décembre 2009

Revendications révisées par les membres à l'Assemblée générale du : 19 mars 2010

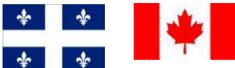
Une revendication ajoutée à la demande de l'AGA du 25 septembre 2015

Revendications révisées, dans une démarche aboutissant à l'Assemblée générale du 31 mai 2019

Revendications relatives au droit à un niveau de vie suffisant (Art. 11 du PIDESC)

<i>Revendication</i>	<i>Date de l'adoption / Pouvoir visé</i>
Que l'on rehausse les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins essentiels.	AG 4 déc. 09 
Que l'on abolisse la catégorisation des prestataires d'aide sociale.	AG 12 oct. 07 
Qu'on élimine toute obligation pour les personnes de participer à des programmes de réinsertion sociale.	AG 4 déc. 09 
Que la pension alimentaire soit exclue du calcul des prêts et bourses et des prestations d'aide sociale.	AG 12 oct. 07 
Que l'on abolisse la coupure pour partage de logement dans le calcul de aide sociale.	AG 12 oct. 07 
Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité; Que l'on n'augmente pas les tarifs de ces services.	AG 4 déc. 09 

Revendications relatives au droit au logement et à une alimentation suffisante (Art. 11 du PIDESC)

<i>Revendication</i>	<i>Date de l'adoption</i> <i>Pouvoir visé</i>
Que l'on implante un système de contrôle des loyers .	AG 4 déc. 09 
Que l'on construise davantage de logements sociaux et socialise le parc de logements locatifs déjà existants, et ce afin de répondre aux besoins.	AG 4 déc. 09 
Que l'on se dote d'une politique d'habitation dans les municipalités qui n'en ont pas (ex : Maniwaki, Mont-Laurier) et renforcent celles qui existent (ex : Gatineau), notamment au niveau des normes de salubrité et de son application.	AG 4 déc. 09 
Que les municipalités se créent des banques de terrains et d'immeubles afin d'assurer la disponibilité de ceux-ci pour du logement social dans le futur.	AG 4 déc. 09 
Que l'on défende le droit de toutes et tous à une alimentation saine et en quantité suffisante.	AG 4 déc. 09 

Revendications relatives au travail, au droit à la sécurité sociale et à la protection de la famille (Art. 6-7-8-9-10 du PIDESC)

<i>Revendication</i>	<i>Date de l'adoption Pouvoir visé</i>	
Que l'on augmente le salaire minimum à 15 \$ l'heure	AG 31-05-19	
Que l'on augmente le salaire minimum au seuil du faible revenu.	AG 12 oct. 07	
Que l'on indexe le salaire minimum à l'augmentation de l'indice du coût de la vie sur une base annuelle.	AG 5 oct. 06	
Que l'on améliore les normes du travail de façon générale.	AG 4 déc. 09	
Que l'on bonifie le programme d'assurance-emploi dans le sens suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Un critère unique d'admissibilité fixé à 350 heures • Un plancher minimum de 35 semaines de prestations • Un taux de prestations relevé à 65%. 	AG 12 oct. 07	
Que l'on abolisse la rencontre obligatoire avec les agents d'assurance-chômage des personnes qui font du travail saisonnier.		
Que le régime de l'assurance-chômage soit amélioré pour les personnes qui font un travail saisonnier.		
Que le Régime des rentes du Québec (RRQ) soit bonifié immédiatement.	AG 31 mai 19	
Que le gouvernement assure les déboursés initiaux des gens qui désirent regagner le marché de l'emploi afin que leur situation économique ne soit pas un frein (ex. frais de cartes de compétences, permis, formation, etc.)	AG 4 déc. 09	 

Revendications relatives au droit à la santé (physique et mentale), à l'éducation, à la culture et à un environnement sain (Art. 12-13-14-15 du PIDESC)

<i>Revendication</i>	<i>Date de l'adoption</i> <i>Pouvoir visé</i>
Que les médicaments soient gratuits pour toute personne dont le revenu est en bas du seuil de faible revenu.	AG 12 oct. 07 
Que les lunettes et les soins dentaires soient gratuits pour toute personne dont le revenu est en bas du seuil de faible revenu.	AG 31 mai 19 
Que l'État fournisse deux appareils auditifs aux personnes malentendantes qu'elles travaillent ou non.	AG 26 nov. 08 
Que la pension alimentaire soit exclue du calcul des prêts et bourses et des prestations d'aide sociale.	AG 12 oct. 07 
Que l' éducation soit gratuite et de qualité pour tous et toutes.	AG 4 déc. 09 
Que l'on implante une réforme en profondeur de l' aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs.	AG 4 déc. 09 
Que l'on reconnaisse de la Langue des signes québécoise (LSQ) comme langue d'enseignement.	AG 4 déc. 09 
Que les intersections des artères principales des municipalités soient munies de feux sonores pour les piétons. Cette pratique devrait être systématisée pour les nouvelles intersections. Les municipalités devraient réserver un budget conséquent à cet objectif.	AG 4 déc. 09 

<p>Que, dans les documents, pétitions en provenance de la TROVEP, soit toujours la revendication concernant l'accessibilité universelle</p> <p>L'accessibilité universelle touche l'emploi, l'accès de façon sécuritaire aux lieux publics, l'accès aux terminaux de vente, l'installation de feux sonores, un meilleur déneigement, une bonification de l'offre du transport adapté et son uniformisation au niveau provincial, l'instauration d'une carte d'identité reconnue au provincial...</p>	<p>AGA 2015</p> 
<p>Que les gouvernements mettent en œuvre des politiques robustes pour faire un réel virage afin de limiter les changements climatiques;</p> <p>Que ces politiques visent la justice climatique en tenant compte des groupes les plus vulnérables.</p>	
<p>Que les municipalités qui n'en ont pas se dotent d'une politique environnementale (ex : Maniwaki, Mont-Laurier, ...) et mettent en place le compostage.</p> <p>Que les municipalités qui en ont une la respecte et que celle-ci soit continuellement bonifier par des mécanismes démocratiques (ex : Gatineau).</p>	<p>AG 4 déc. 09</p> 
<p>La commémoration du Parc Fontaine comme site historique du mouvement populaire et ouvrier</p>	<p>AG 4 déc. 09</p> 

Revendications qui relèvent du Pacte international relatif aux droits civils et politiques PIDCP

<p>Que la TROVEPO condamne toute forme de répression des droits humains (ex : liberté d'expression, de mouvement et d'organisation) et des abus des forces de l'ordre.</p>	<p>AG 4 déc. 09</p> 
--	---

Revendications passées, mais pas oubliées...

<i>Revendication</i>	<i>Date de l'adoption</i>	<i>Pouvoir visé</i>	<i>Actions prises pour faire avancer la revendication</i>
La gratuité des médicaments pour tous les prestataires d'aide sociale.	AG 5 oct. 06		VICTOIRE! La gratuité a été rétablie en 2007.
Indexer les prestations d'aide sociale.	AG 5 oct. 06		VICTOIRE!